

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-5-5-4

Séance du lundi 10 mai 2021

PDH 68 - POLITIQUE DE L'HABITAT - CONVENTION FINANCIERE DE SUIVI-ANIMATION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITER MIEUX 68 DANS LE HAUT-RHIN POUR L'ANNEE 2021

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HABIG Michel donne procuration à MULLER Betty
HAGENBACH Vincent donne procuration à JANDER Nicolas
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy
PFERSDORFF Françoise donne procuration à MATT Nicolas
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

ABSENTES :

BUFFET Françoise

JUNG Martine

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2018-6-10-7 du 15 juin 2018 relative à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » sur le territoire du Haut-Rhin (hors Mulhouse Alsace Agglomération) 2018 – 2023, signée le 2 juillet 2018,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2018-7-10-12 du 6 juillet 2018 relative à la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » dans le Haut-Rhin 2018 - 2023, signée le 23 juillet 2018,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-5-1 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 - Politique de l'Habitat,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission en charge de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté lors de sa réunion du 29 mars 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Fixe la rémunération à CITIVIA SPL au montant maximum de 315 000 € TTC pour l'année 2021, comprenant la révision annuelle sur la base de l'indice SYNTEC, au titre de l'accompagnement des ménages assuré par CITIVIA SPL dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » sur la période 2018/2023 ; les modalités de versement de cette rémunération sont détaillées dans la convention financière annexée à la délibération ;
- Approuve la convention financière de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » dans le Haut-Rhin entre la Collectivité européenne d'Alsace et CITIVIA SPL pour l'année 2021 ;
- Autorise le Président à signer cette convention en annexe de la présente délibération ;

- Impute les dépenses au Programme 037 – Opération 008 – Enveloppe 07 - Chapitre 011 – Nature 6188 – Fonction 552 des dépenses de fonctionnement du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité